

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

026/359

SERVICES TECHNIQUES : PROROGATION DE L'ARRÊTÉ 026/251 PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT BOULEVARD CHARLES DE GAULLE (GIRATOIRE A L'INTERSECTION AVEC LA RUE DES PLAINES) À COURNON-D'Auvergne

Le Maire de la Commune de Cournon-d'Auvergne,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 relatifs aux pouvoirs de Police du Maire en matière de circulation routière et de stationnement ;
- **Vu** le Code de la Route, notamment les articles L.325-1 à L.325-13 et les articles R.417-10,10 et R.325-1 à R.325-3 ;
- **Vu** les travaux d'aménagement de voirie, dans le cadre du projet InspiRe, réalisés par l'entreprise COLAS sise 4, rue Marie Ampère 63360 GERZAT ;
- **Considérant** qu'afin d'assurer la sécurité des usagers de la route et de l'entreprise en charge des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation sur cette voie ;
- **Considérant** les arrêtés 026/177 et 025/251 ;
- **Considérant** la nouvelle demande de l'entreprise COLAS en date du 05 août 2026 :

ARRETE /

ARTICLE 1^{er}

L'arrêté 26/251 en date du 02 juin 2026 portant réglementation de la circulation et du stationnement boulevard Charles de Gaulle (à hauteur du giratoire avec la rue des Plainnes) est prorogé jusqu'au lundi 31 août 2026.

ARTICLE 2°

Les autres articles restent inchangés.

ARTICLE 3°

La mise en place et la maintenance de la signalisation réglementaire ainsi que l'affichage sur le chantier du présent arrêté seront assurés par l'entreprise COLAS, chargée de la réalisation des travaux.

ARTICLE 4°

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5°

La Police Nationale, la Police Municipale et le Directeur Général des Services, en lien avec l'entreprise COLAS sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, lequel sera affiché sur le site concerné par la réglementation.

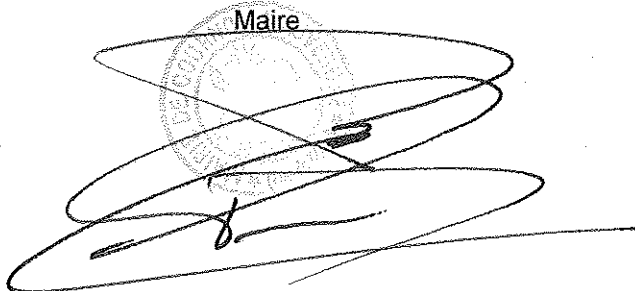
A Cournon-d'Auvergne, le 05 août 2026

Certifié exécutoire

Yanik PRIÈRE

Maire

Publié le 12 AOUT 2026

A large, stylized handwritten signature in dark ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE COURNON D'AUVERGNE" around its perimeter. The signature is fluid and extends across the width of the stamp.